

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 30 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme DEBROAS	à	Mlle MORACCHINI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Novembre 2009

Délibération N°2009/ 214

**Adoption du budget supplémentaire 2009 de la régie à autonomie financière du port de plaisance Charles Ornano.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2009 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance qui intègre les résultats du compte administratif 2008, reprend les opérations reportées au compte administratif 200 et comporte des opérations nouvelles. Il se décompose comme suit :

### **Section de fonctionnement**

#### **En dépenses**

Différents transferts de crédits sont prévus au chapitre 011, à hauteur de **108 200 €** (*dont 40 000 € pour les prestations liées à l'incendie, 40 000 € pour les frais de collecte des huiles et batteries, 13 200 € pour l'augmentation des taxes foncières et 9 656 € de reports 2008*).

Au chapitre 012, charges de personnel, une augmentation de **100 000 €** pour permettre notamment, de couvrir les salaires des personnels saisonniers.

Au chapitre 65, la somme de **1 000 €** de reports 2008.

Au chapitre 68, la somme de **50 000 €** pour régulariser une écriture de provisions.

Le virement vers la section d'investissement augmente de **200 162.88 €**.

#### **En recettes**

Au chapitre 022, nous avons **410 362.88 €** représentant l'affectation du résultat de fonctionnement de 2008 (*cf. délibération 2009/47 du 30 mars 2009*).

Au chapitre 78, la somme de **49 000 €** est destinée aux reprises sur provisions pour risques et charges.

### **Section d'investissement**

#### **En dépenses**

Au chapitre 23, nous avons une somme de **233 307.88 €** (*dont 33 145 € de reports 2008 et 200 162.88 € de travaux à réaliser sur le bâtiment*).

Au chapitre 001 figure le déficit d'investissement reporté du CA 2008, soit **146 043.75 €**.

#### **En recettes**

Nous avons une augmentation du virement provenant de la section de fonctionnement pour un montant de **200 162.88 €** ainsi que **179 188.75 €** représentant l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du CA 2008.

## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**- d'adopter le budget supplémentaire de la régie avec autonomie financière du Port de plaisance Charles Ornano, exercice 2009.**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré,**

VU, la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,  
VU, la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat,  
VU, la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
VU, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU, l'avis favorable du Conseil d'Exploitation lors de sa réunion du 17 Novembre 2009,  
VU, le vote du budget primitif, exercice 2009, intervenu le 19 décembre 2008,  
**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 novembre 2009,

**ADOPTE**  
**à l'unanimité de ses membres**  
**présents ou représentés**

**le budget supplémentaire 2009 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles ORNANO tel que précisé dans le document ci-annexé.**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus.  
(suivent les signatures)

**Pour EXTRAIT CONFORME**

**Le Député-Maire,**

**Simon RENUCCI.**